

SÉMINAIRE

PRÉVENTION DES
INONDATIONS

ET GESTION INTÉGRÉE
DU LITTORAL



L'aménagement de la plage : de la volonté à la réalisation

(co production : Région/DEAL/SEMAG)



CONSEIL REGIONAL: PROGRAMME OCEAN

Le programme OCEAN figure au Programme Opérationnel-2014-2020 dès la première maquette pour un montant initial de 5 M€.

Cette enveloppe a fait l'objet d'une augmentation lors de la modification du programme approuvée par la Commission européenne le 19 décembre 2018.

Ce sont désormais 7 M€ qui sont alloués au programme OCEAN au titre du FEDER.

Par ailleurs le programme OCEAN est éligible au Plan de Convergence prévu par la loi n° d'égalité réelle des Outre mers qui a remplacé le contrat de plan état région 2014-2020



CO-FINANCEMENT - Délibération du 27 décembre 2019

Plages d'intérêt régional

- Viard Petit Bourg
- Baie de Saint Louis
- Malendure Bouillante
- Souffleur Port-Louis
- Baie du Moule
- Plage du Bourg de Sainte-Anne
- Plage de Terre de bas

Plages d'intérêt Local

- La chapelle Anse-Bertrand
- Le Gallion Basse-Terre
- Feuillère Capesterre MG
- Rivière Sens Gourbeyre
- Troisième pont Grand-Bourg MG
- Anse Dumont Le Gosier
- Babin Morne à l'eau
- Petite Anse Pointe Noire
- Mambia Sainte-Rose
- Anse à la Gourde Saint-François
- Grande Anse Trois Rivières
- Anse-Maurice Petit canal

Plages locales et régionales	FEDER	ETAT CCT	REGION	TOTAL
19 Plages	7,9M€	2,4 M€	4,6M€	15M€





L'UNICITE DE CHAQUE SITE

- [Propriété et gestion des plages \(cf. Fiche PDF\)](#)

- [Plages locales – Autorisations administratives \(cf. Doc excel\)](#)



PROPRIETE ET GESTION DES PLAGES

Commune	Espace	Propriétaire					Gestionnaire						
		Etat (DPM)	Etat (FDL)	Commune	Conseil Général	Autres	Privés	Etat (DÉAL)	CELRL	ONF	Commune	Conseil Général	Autres
ANSE BERTRAND	PLAGE DE L'ANSE LABORDE	1						1		1			
ANSE BERTRAND	PLAGE DE LA PETITE CHAPELLE	1					1	1		1			
ANSE BERTRAND	PLAGE DE PORTE D'ENFER		1						1				
BOUILLANTE	PLAGE DE L'ANSE A SABLE	1						1					
BOUILLANTE	PLAGE DE L'ANSE THOMAS	1					1	1					1
BOUILLANTE	PLAGE DE MALENDURE			1			1			1			1
BOUILLANTE	PLAGE DE PETITE ANSE	1						1					
CAPESTERRE BELLE EAU	PLAGE DE LA SALEE (BANANIER)	1		1			1			1			
CAPESTERRE BELLE EAU	PLAGE DE ROSEAU	1					1						
CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	PLAGE DE BERNARD FERRIERE	1					1	1					1
CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	PLAGE DE FEUILLERE	1					1	1					1
CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	PLAGE DE PETITE ANSE	1					1	1					1
CAPESTERRE DE MARIE GALANTE	PLAGE LES GALETS		1						1				
DESHAIES	PLAGE DE GADET	1						1					
DESHAIES	PLAGE DE GRANDE ANSE	1			1		1				1		
DESHAIES	PLAGE DE LA PERLE	1					1	1					1
DESHAIES	PLAGE DE LEROUX	1					1	1					1
DESHAIES	PLAGE DE TILLET	1						1					
GOURBEYRE	PLAGE DE RIVIERE SENS	1				1	1						1
GOYAVE	PLAGE DE SAINTE CLAIRE	1						1		X			
GRAND BOURG	PLAGE DE FOLLE ANSE	1						1					
GRAND BOURG	PLAGE DE MURAT	1						1					
GRAND BOURG	PLAGE DES BASSES	1					1	1					1
GRAND BOURG	PLAGE DU TROISIEME PONT	1					1						
GRAND BOURG	PLAGE LES TROIS ILETS		1						1				
LA DESIRADE	PLAGE A FIFI	1					1	1					1
LA DESIRADE	PLAGE DE L'ANSE PETITE RIVIERE						1						1
LA DESIRADE	PLAGE DU SOUFFLEUR	1					1	1					1
LE GOSIER	PLAGE DE LA DATCHA	1		1			1	1		1			1
LE GOSIER	PLAGE DE PETIT HAVRE		1						1				
LE GOSIER	PLAGE DE SAINT FELIX	1					1	1					
LE GOSIER	PLAGE DU BAS DU FORT	1					1						
LE GOSIER	PLAGES DE LA POINTE DE LA VERDURE	1					1						
LE MOULE	PLAGE DE L'ANSE DE L'AUTRE BORD					1							1
LE MOULE	PLAGE DE LA BAIE DU MOULE	1					1						
LE MOULE	PLAGE DU PARC ARCHEOLOGIQUE	1					1			1			
LE MOULE	PLAGE LES DAUPHINS	1					1						
MORNE A L'EAU	PLAGE DE BABIN	1						1					
PETIT BOURG	PLAGE DE VIARD	1						1					
PETIT CANAL	PLAGE DE L'ANSE MAURICE		1						1				
POINTE NOIRE	PLAGE D'ANSE CARAIBE	1					1	1					1
POINTE NOIRE	PLAGE DE MARIGOT	1					1	1					1
POINTE NOIRE	PLAGE DE PETITE ANSE BAILLARGENT		1						1				
PORT LOUIS	PLAGE DU SOUFFLEUR	1					1			1			1
PORT LOUIS	POINTE D'ANTIGUES		1						1				

PROPRIETE ET GESTION DES PLAGES

Commune	Espace	Propriétaire					Gestionnaire							
		Etat (DPM)	Etat (FDL)	Commune	Conseil Général	Autres Privés	Etat (DéAL)	CELRL	ONF	Commune	Conseil Général	Autres Privés		
SAINT FRANCOIS	PLAGE DE L'ANSE A LA GOURDE		1					1						
SAINT FRANCOIS	PLAGE DE L'ANSE DES ROCHERS											1		
SAINT FRANCOIS	PLAGE DE LA COCOTRAIE											1		
SAINT FRANCOIS	PLAGE DE LA COULEE 2		1					1						
SAINT FRANCOIS	PLAGE DE LA POINTE DES CHATEAUX		1					1						
SAINT FRANCOIS	PLAGE DES RAISINS CLAIRS			1						1				
SAINT FRANCOIS	PLAGE DES SALINES		1					1						
SAINT FRANCOIS	PLAGE DU LAGON											1		
SAINT FRANCOIS	PLAGE DU MERIDIEN			1						1				
SAINT LOUIS	PLAGE D'ANSE DE MAYS	1	1					1	1					
SAINT LOUIS	PLAGE DE CHALET	1		1			1			1				
SAINT LOUIS	PLAGE DE L'ANSE BAMBOU	1					1							
SAINT LOUIS	PLAGE DE L'ANSE CANOT		1					1						
SAINT LOUIS	PLAGE DE L'ANSE MOUSTIQUE		1					1						
SAINT LOUIS	PLAGE DE LA BAIE DE SAINT LOUIS	1					1							
SAINT LOUIS	PLAGE DE SAINT LOUIS	1					1							
SAINT LOUIS	PLAGE DE VIEUX FORT	1						1						
SAINTE ANNE	PLAGE DE BOIS JOLAN	1						1						
SAINTE ANNE	PLAGE DE LA CARAVELLE	1					1	1				1		
SAINTE ANNE	PLAGE DU BOURG	1		1			1	1		1		1		
SAINTE ROSE	PLAGE DE CLUNY	1						1						
SAINTE ROSE	PLAGE DE L'ANSE DES ILES	1						1						
SAINTE ROSE	PLAGE DE LA POINTE ALLEGRE	1						1						
SAINTE ROSE	PLAGE DE MAMBIA	1						1						
SAINTE ROSE	PLAGE DES AMANDIERS	1					1							
TERRE DE BAS	PLAGE DE GRANDE ANSE											1		
TERRE DE HAUT	PLAGE BOIS JOLI	1					1	1				1		
TERRE DE HAUT	PLAGE D'ANSE A GILLOT	1					1	1				1		
TERRE DE HAUT	PLAGE D'ANSE FIGUIER	1					1	1	1			1		
TERRE DE HAUT	PLAGE D'ANSE MIRE	1					1							
TERRE DE HAUT	PLAGE D'ANSE RODRIGUE	1						1						
TERRE DE HAUT	PLAGE DE POMPIERE	1						1						
TROIS RIVIERES	PLAGE DE GRANDE ANSE	1					1							
VIEUX HABITANTS	PLAGE DE SIMAHO	1					1							
VIEUX HABITANTS	PLAGE DE ROCROY	1					1							
		58	14	7	1	2	24	37	23	14	11	1	2	24

CR : Présentation de l'état des lieux

- Le Conseil Régional, par le biais de la DECV, a établi en 2012, un état des lieux des plages préalablement sélectionnées. Ce document fait l'état des lieux physique et administratif du site. Il permet d'appréhender tous les aspects et contraintes à prendre en charge pour un éventuel aménagement. Il est la base de discussions avec les partenaires.
- L'exemple présenté est celui de la plage de la petite Chapelle dans la Commune d'Anse-Bertrand. ([cf.Fiche](#))
- Pour information, la commune nous a délivré une DP pas plus tard qu'hier, de plus une AOT avait déjà été délivrée par la DEAL.
- Nous sommes sur le point d'obtenir la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du conservatoire du littoral pour laquelle il nous faut la délibération du Conseil Municipal et le projet d'aménagement validé par le CDL.

Plage de la PETITE CHAPELLE – ANSE-BERTRAND –



NOM	PLAGE DE LA PETITE CHAPELLE
PROPRIETAIRE	France Domaines sur la plage (espace naturel) et commune sur l'aire d'accueil (espace urbanisé).
GESTIONNAIRE	Conservatoire du Littoral sur la plage et commune sur l'aire d'accueil.
COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	Latitude : 16°10'19''N Longitude : 61°46'36''O
SITUATION ET ACCES	A la sortie du bourg d'Anse-Bertrand vers Port Louis, au lieu dit La Chapelle, depuis la RN6.
ACCESSIBILITE	2 parkings aménagés et un non aménagé. Accessible aux PMR, malgré le manque d'aménagements dans ce sens.
TYPE DE PLAGES	Plage de sable blanc, située en zone faiblement urbanisée.
DIMENSIONS PLAGES	Longueur : 570 m - Grande plage. Largeur : 40 m
ARRIERE PLAGES	Arrière plage très vaste, accessible aux véhicules.
CARACTERISTIQUES DU PLAN D'EAU	Plan d'eau relativement agité, pas dangereux au bord, mais potentiellement dangereux au-delà de la barrière de corail. Baignade non-surveillée.
QUALITE DE L'EAU DE BAINADE	Bonne, sur 13 prélèvements effectués pendant la saison balnéaire 2011.
USAGES	Baignade, pique-nique.
ACTIVITES	Surf, restauration.
FREQUENTATION	Forte, touristes et de résidents.

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

1.1. LA PARTIE TERRESTRE

1.1.1. Situation géographique et accès

La plage de la Chapelle est située à l’Ouest du bourg d’Anse-Bertrand, à la sortie vers Port Louis, au lieu dit La Chapelle. Malgré cette proximité du bourg, la plage est relativement isolée visuellement de la zone urbanisée. La rue des Coquillages se détache de la nationale N 6 et après une centaine de mètres arrive sur le parking aménagé qui surplombe la plage. Cette route est indiquée au niveau de la nationale. Elle est en bon état, ainsi que le parking (voir plan « Etat des lieux »).



Localisation de la plage de la Chapelle



Entrée principale depuis la N6 par la rue des Coquillages



Parking principal, aménagé

Depuis la rue des Coquillages et le parking, on accède à la plage par un



chemin piéton non-aménagé, en pente, impraticable pour les personnes à mobilité réduite. Des rochers et plots bétons limitent l’accès des véhicules sur la plage.

L’entrée sur la plage, exclusivement piétonne depuis le parking aménagé et la rue des Coquillages

Une deuxième entrée, plus confidentielle, utilisée essentiellement pour l’accès au centre de vacances EDF (CMCS/EDF) permet également d’accéder à une vaste arrière plage plate, située dans le prolongement de

la plage. Les usagers garent librement les voitures sur le site. Le manque de déclivité entre ce terrain et la plage permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder au rivage.



Accès secondaire CMCAS /EDF



Stationnement entre l'accès CMCAS/EDF et la plage



Enfin, en suivant l'accès vers le Centre de vacances d'EDF, jusqu'au bout, on arrive sur un parking aménagé, situé à l'extrémité Ouest de la plage. Peu connu et insoupçonné, cet équipement réalisé par la commune, est largement sous-exploité, restant vide la plupart du temps, alors

qu'en période de forte affluence les voitures se garent sur la nationale.



Parking aménagé à l'extrémité Ouest de la plage, derrière le centre de vacances EDF

Depuis le parking, il est possible de rejoindre le rivage à pied ou en voiture, vers l'Ouest. Vers l'Est, vers la partie fréquentée de la plage, seulement un accès technique et un accès piétons sont possibles aujourd'hui, en longeant la clôture d'EDF.



Accès à l'extrémité Ouest de la plage



Accès technique le long de la clôture du centre de vacances EDF

Depuis ce parking démarre un sentier de randonnée. En suivant le littoral, après 2h30 de marche, on arrive à Port Louis sur la plage du Souffleur. Le sentier offre des vues sur le Grand Cul de Sac Marin et la Basse Terre.

La plage de la Chapelle est essentiellement tournée vers une accessibilité automobile. Néanmoins, de nombreux usagers viennent à pied, depuis le bourg. La continuité des circulations piétonnes n'est actuellement pas assurée.

La plage n'est pas aménagée pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

Les secours peuvent arriver facilement en bord de plage seulement en passant sur le terrain privé de l'EDF, situé en arrière plage. Le passage n'est pas aménagé.

L'arrivée par transports en commun reste très marginale. Toutefois, la proximité du bourg peut être, à terme, favorable à ce type d'accessibilité.

1.1.2. Configuration et fonctionnement de la plage et de l'arrière plage

La plage de la Chapelle est une grande plage de sable blanc, fin, d'une longueur de 570 mètres, exposée au Nord. Seulement les 200 mètres situés entre la rue des Coquillages et le centre de vacances d'EDF sont fréquentés de manière intense et régulière. C'est cette partie là que la majorité des usagers associent au nom de la plage de la Chapelle. Sur cette portion de plage, la largeur de la bande sableuse atteint 50 mètres (plage très large). Elle est bordée d'une arrière plage proche relativement ombragée et agrémentée de quelques carbets pour le pique-nique.



La plage, vue Est/Ouest



L'arrière plage proche

Au-delà de cette arrière plage proche, attenante au rivage, se trouve un vaste terrain enherbé, utilisé par les familles et les groupes, pour le pique-nique et diverses manifestations culturelles et sportives. Le terrain est clôturé de toutes parts, sauf du côté de la plage. Des piquets marquent

pourtant la limite entre ce terrain et la plage, mais il n'y a pas de clôture. Ce terrain appartient à EDF. La commune est en procédure de négociation en vue de son acquisition.



Un vaste terrain en arrière plage, appartenant à EDF, investi par les usagers

Enfin, l'extrémité Ouest de la plage est utilisée essentiellement par les connaisseurs, recherchant une certaine tranquillité, ainsi que par les personnes âgées attirées par la faible profondeur du plan d'eau.

1.2. LA ZONE DE BAINADE

1.2.1. Le plan d'eau

A proximité du rivage, le plan d'eau est relativement calme, car il est protégé par une barrière de corail située à une centaine de mètres au large. Néanmoins, avec le vent, la houle et les courants extérieurs à la barrière, les vagues peuvent passer par-dessus et rendre le petit lagon agité. Il est recommandé de ne pas passer de l'autre côté de la barrière, si on n'est pas un bon nageur. Des oursins sont présents dans la zone de bain. Ils ne sont pas signalés. A l'Est de la plage, le plan d'eau permet la pratique du surf. Il s'agit de l'un des meilleurs spots de surf de Guadeloupe, utilisé par les débutants, ainsi que par les sportifs confirmés.

Vue de la partie Est du plan d'eau, spot de surf

La baignade n'est pas surveillée. La mairie ne le signale pas et n'informe pas les usagers des dangers potentiels.



Les élus souhaitent mettre en place la surveillance de la baignade sur cette plage, tout comme sur la plage de l'Anse Laborde.

1.2.2. La qualité de l'eau de baignade

Les 13 prélèvements effectués par l'ARS pendant la saison balnéaire 2011, conformément à la Directive Européenne 2006/7/CE, révèlent une bonne qualité de l'eau de baignade pour la plage de la Chapelle. Les avis de l'ARS relatifs à la qualité des eaux de baignade ne sont pas affichés sur le site.



Une ravine traverse la plage

Au centre de la plage, une ravine à écoulement intermittent marque la limite Ouest de la zone fréquentée.

Elle traverse une zone urbanisée et peut être vecteur de pollutions.

De plus, au Nord du terrain EDF, une buse amène les eaux pluviales de l'amont de la route nationale, en passant sous la route. Les eaux pluviales débouchent dans la mer au niveau de l'entrée piétonne de la plage.

La commune a lancé récemment une consultation pour la réalisation du profil de baignade de ses plages.

1.3. DONNEES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

1.3.1. Dynamique du trait de cote

L'étude BRGM « Evolution et dynamique du trait de côte de l'archipel guadeloupéen de 1956 à 2004 » indique un recul supérieur à 30 mètres entre 1950 et 2000 du rivage de la plage et de la falaise qui borde le parking. Cette forte érosion est un élément à prendre en compte dans le plan d'aménagement de la plage.



Dynamique côtière de la plage de la Chapelle

1.3.2. Flore et faune terrestres

Les raisiniers bord de mer et les catalpas sont prédominants en arrière plage, tandis que les cocotiers sont présents plus près du rivage. Le couvert végétal est relativement dense et apprécié par les usagers, notamment par les familles qui pique-niquent.



Un ombrage dense, apprécié par les familles qui pique-niquent

Vers la ravine, vers l'Est, le couvert végétal devient épars. Les rares arbres présents sont des cocotiers.

1.3.3. Flore et faune sous-marines

La plage de la Chapelle est un site de ponte faisant l'objet d'un protocole de suivi des tortues marines.

Plusieurs éléments caractéristiques du site peuvent impacter l'activité des tortues marines :

- la circulation en arrière plage et potentiellement sur la plage,
- une végétation dégradée, en tant qu'habitat de tortues marines,
- la présence d'un éclairage en arrière plage,
- l'éclairage par les feux de véhicules depuis la route et les zones de stationnement. Présence de chiens errants ou divagants.

Il existe un éclairage fixe sur la plage. De plus, l'éclairage depuis le parking éclaire la bande de sable. Ces éclairages (plage + parking) sont reliés à une minuterie installée par la mairie. Toutefois, cette minuterie est fréquemment déconnectée par certains usagers, ce qui permet le fonctionnement permanent des installations.

Il est possible d'admirer des poissons et des coraux, en palmes masque et tuba, à proximité de la plage.

1.3.4. Patrimoine

Une partie du parking est classée en zone de saisine au titre de l'archéologie préventive, conformément au décret n°2004-490 : périmètre Petite Chapelle. Des fouilles archéologiques ont mis au jour les vestiges d'une chapelle du 18^{ème} siècle abritant plusieurs sépultures dont certaines avaient été découvertes à la suite du passage du cyclone Marilyn en 1995. Les ruines de cette chapelle (qui a donné son nom à la

plage) sont conservées en contre bas d'une aire de stationnement. Les vestiges et le lieu ne sont pas mis en valeur. Ils se trouvent au bord du parking et passent complètement inaperçus.



Zone potentiellement d'intérêt patrimonial

Dans un tout autre registre, la maison Thuram attire des curieux à l'Ouest de la plage de la Chapelle, derrière le VVF d'EDF, d'où il est possible d'apercevoir la demeure qui surplombe le site.

La maison Thuram à l'Ouest de la plage



1.3.5. Qualité paysagère

La plage de la Chapelle présente un cadre typique de plage tropicale touristique : une grande plage de sable blanc, bordée d'un côté de cocotiers et de l'autre d'une mer turquoise.



Vue de l'Est de la plage



Vue vers l'Ouest

Le terrain engazonné, situé en arrière plage, rajoute aux lieux le charme de l'ambiance bucolique des pique-niques familiaux.



Ambiance champêtre en arrière plage

2. AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS

2.1. EQUIPEMENTS

Le parking principal est aménagé. Il est recouvert de tuf. Les douches et les toilettes sont implantées sur le parking. Les toilettes, accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont en mauvais état. Elles ont été vandalisées. Une partie du bloc toilettes est fermée à clef et réservée à la clientèle du restaurant Zion Train.



Les douches sont situées à l'arrière du bloc sanitaire



Des toilettes vandalisées

Les douches, situées à l'extérieur et non accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont en bon état. Leur positionnement à l'arrière des toilettes, le fait qu'elles ne soient pas indiquées, les rendent introuvables par les non-connaisseurs du site.

En arrière plage, deux carbets de pique-nique sont installés. Sans représenter un danger, ils sont en mauvais état et surtout en nombre insuffisant. Il manque également un ou deux carbets de grande taille, car

on constate une fréquentation de la plage par des familles élargies ou des groupes.



Des carbets vétustes, en nombre insuffisant

Des bornes de tri sélectif ont été installées à l'entrée de la plage, à proximité du chemin piéton, ainsi que sur le grand terrain engazonné, à proximité de la voie de desserte. Elles ne sont pas beaucoup utilisées.

Enfin des poubelles sont mises à la disposition du public sur la plage.



Des bornes de tri sélectif à l'entrée de la plage



Des poubelles sur la plage

2.2. RESEAUX DIVERS

Tous les réseaux, à l'exception de l'assainissement collectif, sont présents en arrière plage.

Sur le parking, des projecteurs éclairent la terre, mais aussi la mer (zone de surf). En arrière plage, l'éclairage est plus discret, noyé dans la végétation.

Les réseaux d'électricité et de téléphone sont de type aérien.

Eclairage du parking et du plan d'eau



2.3. COMMERCE ET SERVICES

Deux restaurants sont implantés face au parking : le Zion Train et le Ti Madras. Tout comme les treize autres restaurants de la commune, ils fonctionnent très bien et connaissent un bon taux de fréquentation.

Une marchande de glace s'installe sur le parking, lors des jours d'affluence.



Les restaurants de la plage



Une vendeuse ambulante de glace

3. GESTION DU SITE

3.1. FREQUENTATION ET NOTORIETE

La plage de la Chapelle enregistre une forte fréquentation, notamment pendant le weekend et les vacances scolaires. Cette fréquentation reste essentiellement locale. Toutefois, la plage attire également des touristes : des touristes de la Riviera, mais aussi des touristes logés localement, car Anse-Bertrand est la commune qui dispose de la plus importante capacité d'hébergement, du Nord Grande Terre. Il s'agit de petites structures d'hébergement de type gîte.

Les guides touristiques mettent en avant la beauté et la tranquillité de la plage de la Chapelle, ainsi que les services proposés :

« Cette petite plage bien propre est bordée de cayes avec quelques paillotes. EDF y possède un village vacances. Un peu plus haut, une chapelle a laissé ses fondations et son nom au lieu-dit. » Guide Evasion Hachette, 2012, p. 101.

« Superbe. Cette belle étendue de sable blanc, tranquille et très agréable pour la baignade, est surtout fréquentée par les surfeurs et les Ansois. Ses vagues et ses cocotiers contenteront les amateurs de farniente. On peut pique-niquer sous les carbet. C'est ici que le footballeur Lillian Thuram a passé son enfance ! » Lonley planet, 2012, p.88.

« Bordée par un lagon turquoise la plage familiale par excellence. Ici, pas de courant violent. Méfiez-vous tout de même des cayes qui coupent aussi sûrement qu'un rasoir. Bon spot de surf juste à côté. Carbet pique-nique à l'ombre des cocotiers et autres amandiers pays, pris d'assaut le weekend. Boissons fraîches et sandwichs en vente sur le parking ». Géoguide, 2012, p.173.

3.2. USAGES ET CONFLITS D'USAGES

La plage de la Chapelle est un spot de surf réputé. Une école de surf dispense des cours sur le site, mais elle n'est pas installée sur place, faute de local.

La plage est également fréquentée pour la baignade. Toutefois, pour les classes de natation, les élèves d'Anse-Bertrand se déplacent à la plage du

Souffleur, à Port Louis. La commune d'Anse-Bertrand souhaiterait délimiter le plan d'eau, de manière à pouvoir dispenser les classes de natation sur la plage de la Chapelle et/ou sur la plage de Porte d'Enfer.

Par ailleurs, la plage de la Chapelle s'inscrit dans un circuit de randonnée, de découverte du littoral entre Port Louis et Anse-Bertrand et fait partie de la Boucle Nord Grande Terre.

Le pique-nique est une activité familiale très prisée sur la plage de la Chapelle. En plus des carbet de la plage, on constate le développement du pique-nique sur le terrain de l'EDF, situé en arrière plage.

Le site est fréquenté par les campeurs, à l'origine de nuisances (coupes de végétations, feux, éclairage, déchets, dérangements).

3.3. ENTRETIEN DE LA PLAGE

Deux agents des Services Techniques de la commune sont affectés en permanence à l'entretien de la plage de l'Anse de la Chapelle. La plage présente un état de salubrité satisfaisant.

Pour les besoins d'entretien, la commune a installé sur l'arrière plage une benne pour déposer les cocos.

Benne à cocos sur la plage

La grande difficulté pour ce site proche du bourg est que les



riverains utilisent les poubelles de la plage, ce qui accélère leur saturation, notamment le week-end et en période de forte affluence.

La plage de la Chapelle n'est pas confrontée à l'échouage des sargasses.

3.4. ANIMATIONS

Plusieurs associations sont susceptibles d'intervenir sur les plages de la commune, soit pour des missions de réalisation d'équipements, soit pour des missions d'entretien, de gestion et d'animation. Il s'agit de SOS Environnement, OMT, OMCS, OIKOS Caraïbes et ADEFI.

En 2011, la plage de la Chapelle a accueilli les Pan American Surfing Games, réunissant des compétiteurs de la Caraïbe, des Amériques et d'Europe. La commune entend cultiver l'image de lieu de pratique du surf.

4. SIGNALÉTIQUE

4.1. SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

La plage de la Chapelle est indiquée au niveau de la N6, dans le sens Port Louis - Anse-Bertrand par un panneau directionnel effacé. Un panneau en bois, installé par l'ONF indique la plage dans les deux sens de circulation. Néanmoins, ce panneau est peu efficace, car il est bas, pratiquement noyé dans la végétation, les écritures sont petites et donc très peu visibles.



Panneau directionnel effacé



Panneau en bois noyé dans la végétation

4.2. SIGNALÉTIQUE INFORMATIVE

Le Conservatoire du Littoral a installé un panneau indiquant qu'on se trouve sur le site naturel protégé de la Pointe d'Anse-Bertrand.

Par ailleurs, un panneau informe le public du circuit de randonnée existant entre la plage de la Chapelle et la Pointe Plate, à l'Ouest.



Panneau d'information du CEL



Panneau ONF indiquant le circuit de randonnée entre la plage de la Chapelle et la Pointe Plate

4.3. SIGNALÉTIQUE RÉGLEMENTAIRE

Un panneau installé à l'entrée de la plage informe le public d'un arrêté municipal réglementant les activités sur la plage.

La commune a également implanté un panneau d'affichage des avis relatifs à la qualité des eaux de baignade. Le panneau a été partiellement détruit. Les avis ne sont pas affichés.



Panneau réglementant les activités sur la plage



Panneau d'affichage des avis sur la qualité des eaux de baignade

4.4. AFFICHAGE PUBLICITAIRE

A l'entrée de la plage, le restaurant Zion Train, situé plus loin, a installé une maisonnette publicitaire, aux couleurs de la Jamaïque.

Publicité pour le restaurant Zion train
 Cette publicité originale, prend beaucoup de place sur l'espace



public, dans un endroit stratégique, l'entrée de la plage.

5. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES

5.1. SITUATION FONCIÈRE

La zone des 50 pas géométriques est divisée en deux parties : une partie classée en secteur urbanisé et une autre partie classée en espace naturel. (voir plan joint, « Foncier »)

Le secteur urbanisé correspond à la zone d'équipement et de restauration de la plage (parcelle BA 622). La commune a fait une demande auprès de l'Agence des 50 pas, afin de devenir propriétaire des terrains. Les deux restaurants présents sur place sont installés dans des bâtis communaux. Les restaurateurs ont signé des baux avec la commune.

La plage se situe dans un secteur classé naturel (AY2 et AY1). Elle appartient à l'Etat (France Domaines). Le Conservatoire du Littoral est le gestionnaire du site, suite à un transfert de gestion. Une convention de gestion est en phase d'être signée entre le Conservatoire du Littoral et la commune d'Anse-Bertrand.

Le vaste terrain plat en arrière plage (parcelle AY 226) appartient à EDF. La Commune a engagé des négociations en vue de son acquisition.

Enfin, les parcelles AY 230 et AY 267 situées à l'Ouest du VVF d'EDF, vastes terrains plats utilisés ponctuellement par les campeurs, appartiennent à la commune.

Des conventions lient la commune aux deux restaurants présents sur la plage.

Parcelle	Propriétaire	Gestionnaire
BA622	Demande de régularisation de la Commune auprès de l'AG50	
AY1	Etat (France Domaines)	Conservatoire du Littoral
AY2	Etat (France Domaines)	Conservatoire du Littoral
AY229	EDF	
AY226	EDF	
AY 230	Commune d'Anse-Bertrand	Commune d'Anse-Bertrand
AY 267	Commune d'Anse-Bertrand	Commune d'Anse-Bertrand

5.2. DROIT DES SOLS

La plage de La Chapelle fait partie d'un périmètre ZAC de plus de 330 ha.

5.3. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Le rivage est classé en zone de contraintes très fortes, aléa houle cyclonique. La plage est en zone de contraintes faibles, soumise à des

prescriptions individuelles. L'arrière plage est libre de toutes contraintes naturelles (voir plan ci-dessous).



Extrait du PPRn en vigueur

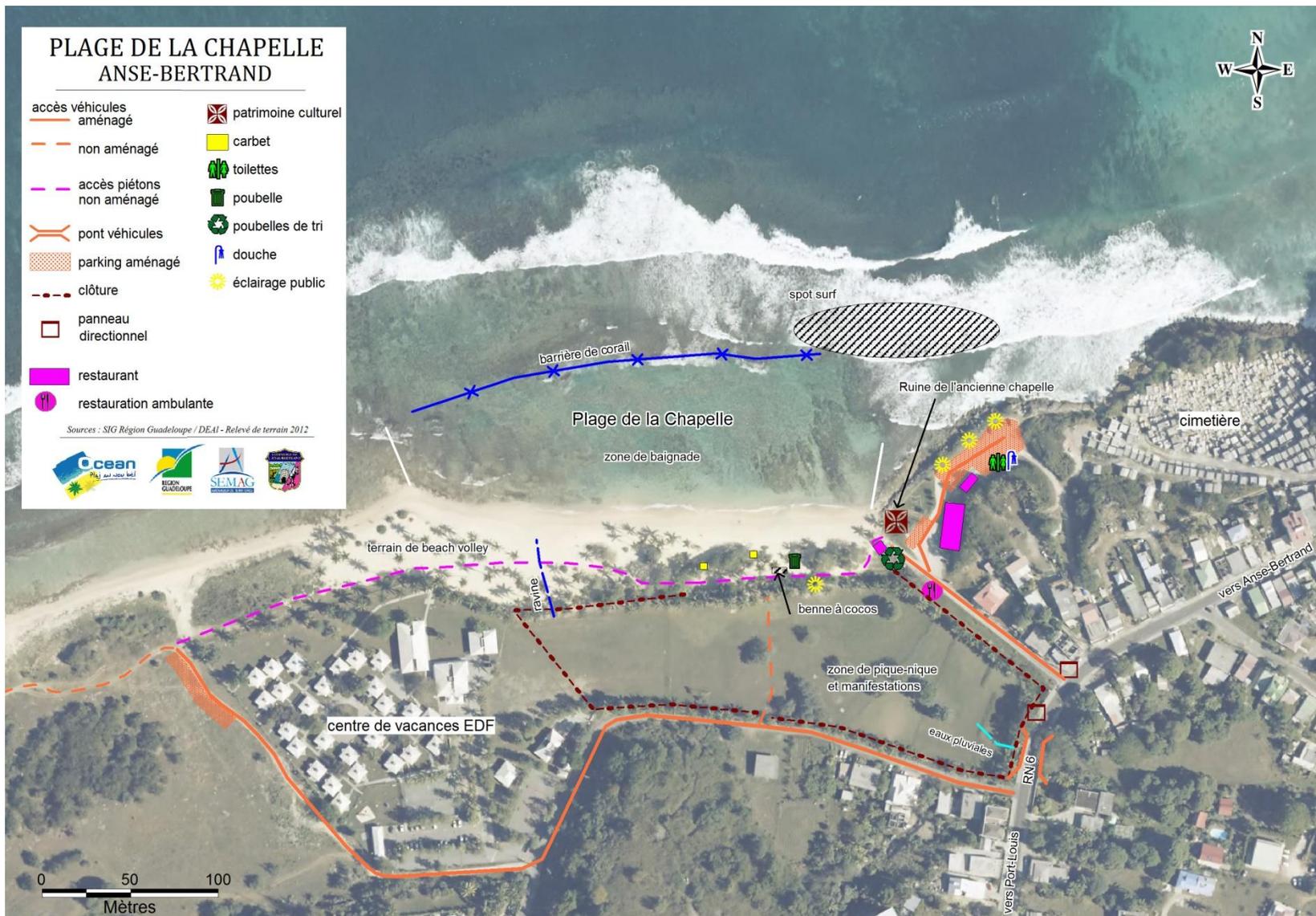
5.4. PROTECTIONS ET INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

La plage de la Chapelle est un site de ponte des tortues marines (prise en compte de l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005).

5.5. REGLEMENTATION MUNICIPALE

La commune d'Anse-Bertrand a pris un arrêté municipal de réglementation des activités sur la plage :

- interdiction de faire du feu aux pieds des arbres,
- de baigner son chien dans la mer,
- de procéder à toute forme de réservation d'emplacement,
- de procéder à tous branchements sauvages et illégaux,
- de constituer des décharges sauvages,
- de détériorer les équipements mis à disposition.







Plage de la PETITE CHAPELLE - ANSE-BERTRAND -

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Plage de carte postale : sable blanc, eaux turquoise, cocotiers. - Facilement accessible depuis la RN6, située à la sortie du bourg d’Anse-Bertrand. - Plage très fréquentée par les touristes et les résidents. - Grande capacité de stationnement. - Ombrage suffisant au centre de la plage. - Bonne réputation du spot de surf, pour les débutants et confirmés. - Accueil d’une compétition de renommée internationale : les Championnats panaméricains de surf. - Conditions favorables à la pratique de la baignade. - Présence de restaurants de qualité en arrière plage et d’ambulants (sorbets). - Présence de vestiges archéologiques. - Site de ponte des tortues marines. - Plage et arrière plage propres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès stationnement/plage non-aménagé. - Plage et équipements non-accessibles aux PMR. - Réseaux éclairage et téléphone de type aérien. - Des places de stationnement aménagé existantes à l’ouest de la plage, non-signalées et très peu utilisées. - L’arrivée d’une ravine sur l’arrière plage et la plage. - Equipements sanitaires en mauvais état, vandalisés. - Douches cachées derrière le bloc sanitaires, non-signalées. - Signalétique directionnelle de la plage insuffisante sur la RD 6 et la D122. Des panneaux inutiles, car non-lisibles à l’entrée de la plage (panneau en bois). - Manque d’animations au cours de l’année. - Manque de valorisation du Cimetière Noblesse. - Manque dispositif pour prévenir les secours. - Signalétique réglementaire relative à la sécurité de la baignade inexistante. - Manque d’affichage des résultats des analyses sur la qualité des eaux de baignade. - Manque de profil de baignade. - Occupation du domaine public par une roulotte publicitaire (Zion Train). - Manque d’interdiction des chiens sur la plage. - Activités des tortues marines impactées par l’éclairage, la circulation, la dégradation de la végétation et le camping.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Existence d'un grand terrain en arrière plage, appartenant à EDF, que la mairie souhaite acheter.- Appropriation de cet espace par la population (pique-nique, stationnement).- Existence d'un projet d'aménagement de la plage formalisé.- Signature prochainement d'une convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral.- Document d'urbanisme en cours de révision.	<ul style="list-style-type: none">- Aléa houle cyclonique très fort.- Erosion importante.



L'aménagement de la plage : de la volonté à la réalisation

Constat, problématiques et enjeux

La plage un environnement vulnérable, un écosystème avec un équilibre fragile.

Un contexte règlementaire complexe.

Une multitude d'acteurs : propriétaires fonciers, usagers, acteurs économiques.

- Une nécessaire concertation
- L'aménagement de la plage : répondre aux besoins socio-économiques et de sécurité tout en préservant, restaurant la ressource écologique.





L'aménagement de la plage : de la volonté à la réalisation

Identifier les enjeux

- Enjeux environnementaux

Evaluer le risque naturel : érosion, houle cyclonique : bilan coût aménagement/ risque

- Enjeux sociétaux
- Enjeux socio-économiques et touristiques

L'aménagement de plage : une vision plus intégrée



L'aménagement de la plage : de la volonté à la réalisation

Diagnostic et Concertation

- Diagnostic faune, flore,
- Diagnostic des usages
- Propriétaires, Villes, gestionnaires

Contexte réglementaire

- A quelles autorisations l'opération est-elle soumise ? (dérogations aux espèces protégées, étude d'impact ?)
- Nécessité d'une AOT
- Impact sur le délais de mise en oeuvre

Un projet d'aménagement partagée

- Répondre aux enjeux socio économiques, touristiques
- Protéger la ressource



L'aménagement de la plage : de la volonté à la réalisation

Exemples d'aménagement

- revégétalisation des plages
- poste de secours
- sanitaires/douches
- les accès PMR
- sortir les voitures de la plage

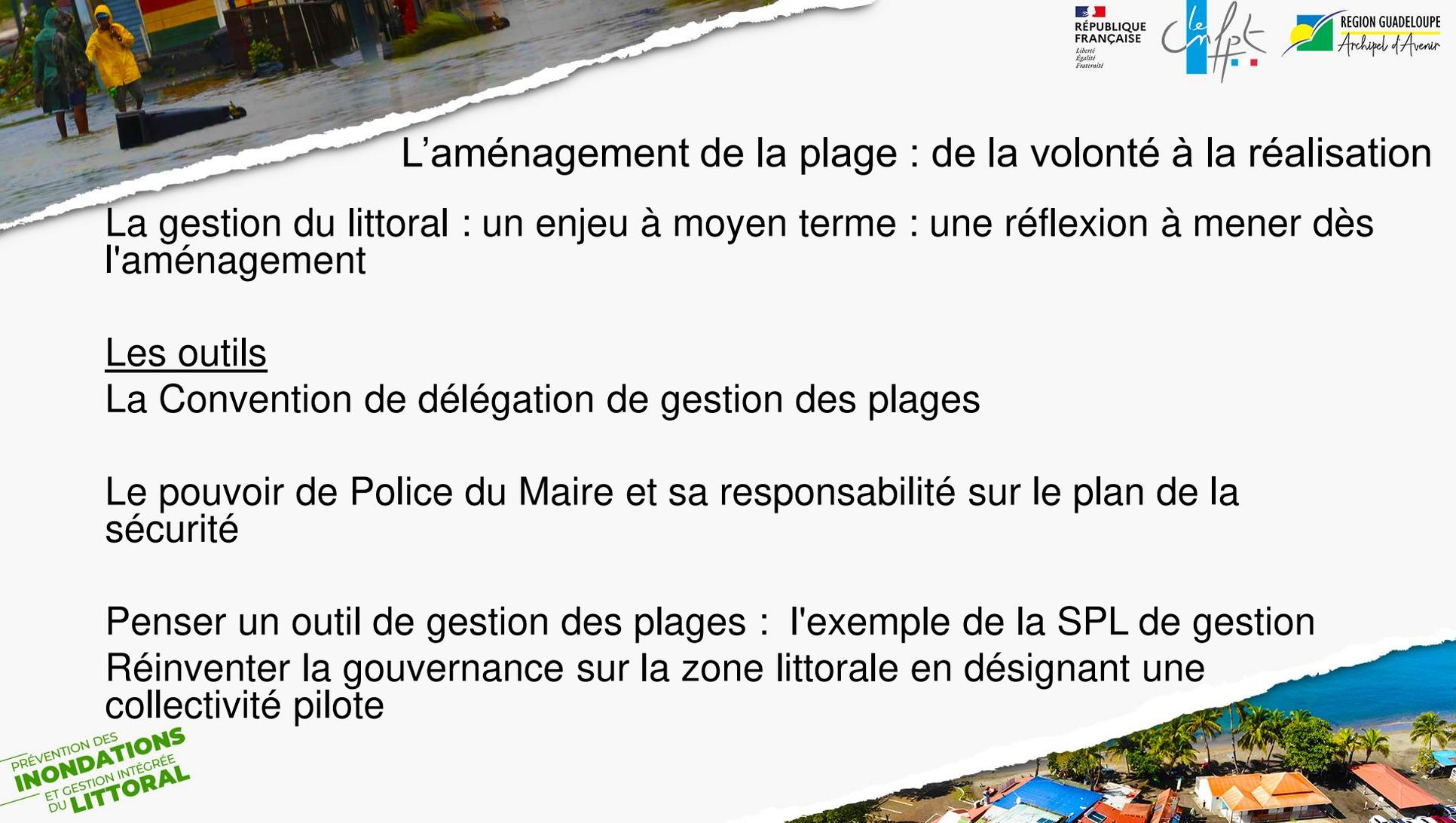


Quelques exemples : la plage de Malendure



Quelques exemples : la HLP de St Louis de Marie Galante





L'aménagement de la plage : de la volonté à la réalisation

La gestion du littoral : un enjeu à moyen terme : une réflexion à mener dès l'aménagement

Les outils

La Convention de délégation de gestion des plages

Le pouvoir de Police du Maire et sa responsabilité sur le plan de la sécurité

Penser un outil de gestion des plages : l'exemple de la SPL de gestion
Réinventer la gouvernance sur la zone littorale en désignant une collectivité pilote

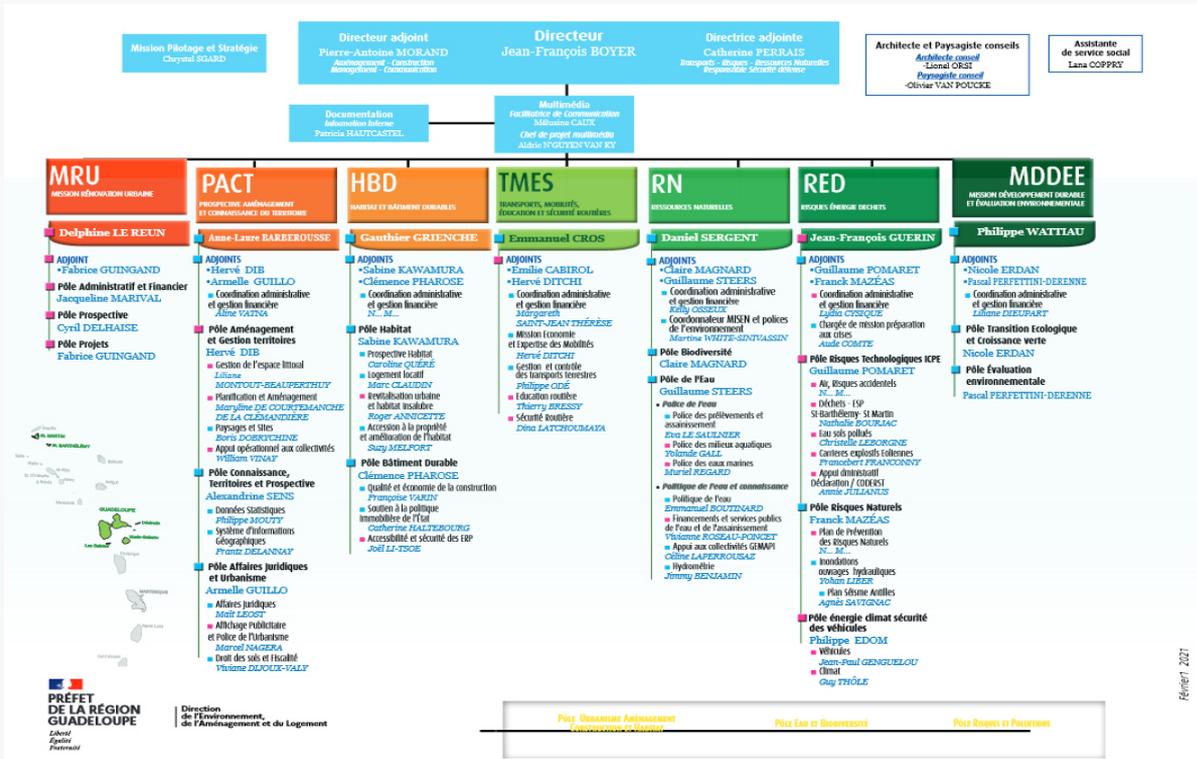
Accompagnement DEAL

Eléments à prendre en compte dans la conception du projet :

- maîtrise foncière
 - conformité avec la réglementation en vigueur (sécurité, risques, paysage, masses d'eau, patrimoine historique, patrimoine naturel, accès voitures et PMR, élimination des déchets, assainissement, santé publique....
- ⇒ en lien avec les procédures d'autorisation environnementales



Interlocuteurs DEAL





INTEGRER LES ENJEUX BIODIVERSITÉ DÈS LA CONCEPTION DU PROJET

1) Etat initial de l'environnement : présenter les enjeux ... **en phase travaux et fonctionnement**

- > Milieux : zonages particuliers (ZNIEFF, TVB...) et zonages de protection (arrêtés protection de biotope...)
- > Espèces d'intérêt patrimonial (liste rouge faune et flore) et espèces protégées (arrêtés ministériels flore, oiseaux marins et milicoles, chiroptères, reptiles, amphibiens, insectes, coraux, mammifères marins)
- > Espèces exotiques envahissantes (arrêtés ministériels espèces interdites d'introduction dans le milieu naturel (liste I) et interdites de territoire (liste II))



INTEGRER LES ENJEUX BIODIVERSITÉ DÈS LA CONCEPTION DU PROJET

2) Appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) :

> Evitement à privilégier

> Compensation en dernier recours

3) Si impact résiduel espèce protégée : demande Dérogation espèce protégée (DEP)





LES ENJEUX BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

1- Préservation des espèces

2- Gestion des espèces invasives

3- Préservation du caractère naturel et du bon état général des plages



LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

1- Préservation des espèces

Biodiversité littorale

Guadeloupe :

- Grande richesse biologique
- Un des 34 point-chaud de la biodiversité mondiale
- **Biodiversité littorale** (terrestre et marine) riche mais menacée
- Objectif : **zero perte nette de biodiversité**



LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

1- Préservation des espèces

Biodiversité littorale

Guadeloupe :

- Grande richesse biologique
- Un des 34 point-chaud de la biodiversité mondiale
- **Biodiversité littorale** (terrestre et marine) riche mais menacée
- Objectif : **zero perte nette de biodiversité**

Espèces protégées

- Nombreuses espèces protégées présentes sur le littoral
- Espèces et modalités de protection fixées par arrêtés ministériels
- Objectif : **non atteinte des individus et des habitats**

Végétaux



Oiseaux marins et limicoles



Reptiles



Mammifères marins



Coraux

LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

1- Préservation des espèces

Biodiversité littorale

Guadeloupe :

- Grande richesse biologique
- Un des 34 point-chaud de la biodiversité mondiale
- **Biodiversité littorale** (terrestre et marine) riche mais menacée
- Objectif : **zero perte nette de biodiversité**

Espèces protégées

- Nombreuses espèces protégées présentes sur le littoral
- Espèces et modalités de protection fixées par arrêtés ministériels
- Objectif : **non atteinte des individus et des habitats**

Végétaux



Oiseaux marins et limicoles



Mammifères marins



Coraux

Espèces à PNA



Reptiles



Plan national d'actions
Tortues marines
Iguane des Petites Antilles

- Objectif : **Améliorer l'état des populations et des habitats**

LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

1- Préservation des espèces

Objectifs

Biodiversité
littorale

Zero perte nette de
biodiversité

Es pèces
protégées

Non atteinte des individus et
des habitats

Es pèces
à PNA

Améliorer l'état des
populations et des habitats

Contexte :

- Plages = sites de reproduction d'espèces à PNA
- Ambition de restauration de ces espaces
- Pressions multiples
- Gestionnaires multiples

Objectif global :

Assurer la compatibilité des aménagements et usages
avec la réglementation et l'objectif d'amélioration de
l'état des plages



LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

1- Préservation des espèces

a- Nature de la protection

Espèces protégées au titre du Code de l'Environnement

Article L411-1: possibilité de fixer des interdictions

Tortues marines :
Arrêté du 14 octobre 2005

Iguane des Petites Antilles :
Arrêté du 14 octobre 2019



Individus

Capture, mutilation, destruction, perturbation intentionnelle, transport, détention...

** Applicable aux individus vivants et morts, aux œufs et nids*

Habitats

Destruction, altération, dégradation...

** habitats utilisés ou utilisables*

LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

1- Préservation des espèces

b- Dérogation

Article L411-2 : possibilité de déroger aux interdictions

- 5 types de cas prévus :

- protection de la faune et de la flore sauvages
- prévenir des dommages (cultures, pêcheries...)
- pour la détention d'un nombre limité de spécimens
- à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement...
- pour des raisons d'intérêt public majeur

- 2 conditions cumulatives :

- pas d'autre solution satisfaisante
- ne nuit pas au maintien d'un état de conservation favorable des populations

Arrêté du 19/02/2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations





LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

- 1- Préservation des espèces
- c- Démarche à suivre

Projet susceptible d'impacter
une espèce protégée



Démonstration à l'autorité administrative
compétente (Préfet/DEAL) de la prise en
compte des espèces protégées et de leurs
habitats dans la conception du projet

- analyse du fonctionnement écologique du site
- analyse de la sensibilité des espèces
- choix de mesures permettant d'éviter tout impact



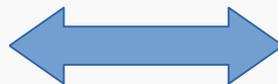
La demande de dérogation est nécessaire en cas
d'impacts résiduels sur les espèces protégées ou leurs
habitats après application de l'évitement maximal



LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

2- Espèces invasives : enjeux sur le littoral

Végétalisation avec espèces
indigènes



Appauvrissement
du milieu



Limitation de
l'artificialisation de la plage
et de la forêt littorale





LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

2- Espèces invasives : enjeux sur le littoral



Prédation œufs
tortue/iguane



Gestion des
déchets





LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

3- Caractère naturel et bon état général des plages

Organisation de l'utilisation du site
(zones de circulation, places à
feu...)





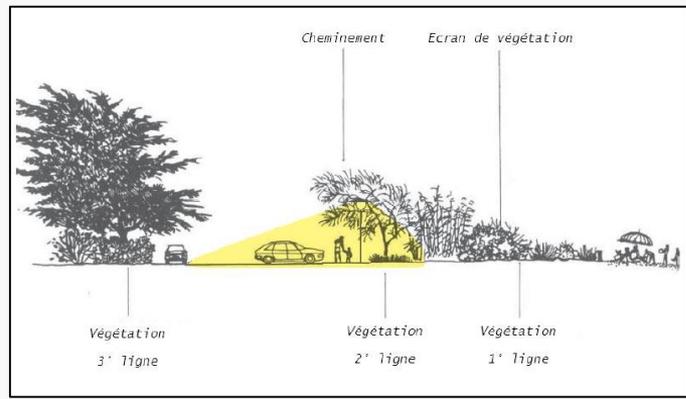
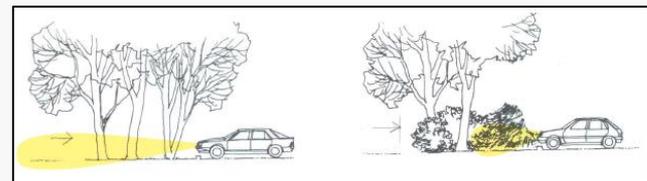
LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

3- Caractère naturel et bon état général des plages



Plage Gren-3 Bourg Marie Galante, le 20/08/14, L.Bachelier

Gestion des éclairages





LES ENJEUX DE BIODIVERSITE LIES A L'AMENAGEMENT DES PLAGES

3- Caractère naturel et bon état général des plages

Lutte contre le retrait
du trait de côte

renaturation de plages et
arrières plages : strate herbacée,
arbustive et arborée



Outils biodiversité

Site internet DEAL : <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/ressources-naturelles-et-paysages-r9.html>

Dépobio: <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/>

Karunati: <https://karunati.fr/index.php/occtax/>

Contact : helene.hanse@developpement-durable.gouv.fr

